



Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes

## FORMULAIRE DE RÉ-AFFILIATION pour 2021

### ANNEE EXCEPTIONNELLE

Les membres fournissent spontanément, par mail, les justificatifs :

- de la pratique professionnelle
- de la pratique artistique
- de la formation continue
- de la supervision
- du paiement de la cotisation pour 2021

ADRESSE	PAIEMENT
BURAD Mail : burad@apsat.ch Catherine Gonvers Rte de Lussy 13 1162 Saint-PREX	APSAT 1003 Lausanne CCP 17-639420-9 IBAN : CH62 0900 0000 1763 9420 9

Le formulaire ad hoc est disponible sur le site ou sur demande.

Novembre	Les membres reçoivent une facture.
Du 1 <sup>er</sup> décembre au 31 janvier 2021	Les membres envoient leur dossier complet.
A partir du 1 <sup>er</sup> février 2021	Frais de rappel de 30.-
Au 31 mars 2021	Le dossier n'est pas transmis et la cotisation non payée, le membre est exclu de l'association.

### Cotisation

2021	2021	2021
Professionnel(le)31-100%	Professionnel(le) de 10 - 30%	Sans activité lucrative/ étudiant(e)
<del>240.-</del> 190.-	<del>190.-</del> 150.-	<del>120.-</del> 100.-



Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes

<b>Membre</b>	Professionnel(le) 0    Sans activité lucrative 0    Etudiant(e) 0
<b>Nom</b>	
Prénom	
Adresse postale privée	
Téléphone	
Mobile	
Nom de l'atelier	
Téléphone	
Mail	
Site	

Membre étudiant(e) – Coordonnées de l'école

**Pratique professionnelle art-thérapeutique privée et/ou institutionnelle :**

	Lieu	%
Privée		
Institutionnelle		
Ateliers Séminaires		
Autre		

**Votre taux d'occupation et heures de supervisions à faire (à entourer)**

Taux	100%	90%	80%	70%	60%	50%	40%	30%	20%	10%
Supervision	<del>12h</del>	<del>10h</del>	<del>9h</del>	<del>8h</del>	<del>7h</del>	<del>6h</del>	<del>4h</del>	<del>4h</del>	<del>4h</del>	<del>4h</del>
2021	6h	5h	4,5h	4h	3,5h	3h	2h	2h	2h	2h



Association Professionnelle Suisse des Art-Thérapeutes

Coordonnées du/des superviseur(s) :

Situation COVID : Formation continue à effectuer sur les DEUX années :

2020	2021	
Membres ASCA	<del>32 heures</del>	<b>20 heures</b>
Non membres ASCA	<del>14 heures</del>	<b>9 heures</b>

Heures - Type de formation continue si cela a pu être fait en 2020 :

Numéro RCC -  
ASCA  
Numéro RME

Pratique artistique : photos - exposition - cours - technique(s) pratiquée(s)

M'engager dans une commission : (cocher)

- La Commission Conciliation
- La Commission Publication
- La Commission Bibliothèque/ Médiathèque
- La Commission Journée professionnelle
- La Commission Terrain pour mon canton
- La Commission des Ateliers Ouverts

Accueil de stagiaire :

Avez-vous accueilli un(e) ou des stagiaires en art-thérapie ? oui - non

Je soussigné(e) certifie que les informations données dans ce dossier sont exactes.

Lieu - Date :

Signature :